



**RAPPORT SUR LA
SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE LÉVIS
PRÉSENTÉ PAR LA MAIRESSE
MME DANIELLE ROY MARINELLI**

1^{er} novembre 2010

Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Il y a exactement un an, la population de Lévis élit les membres de l'actuel conseil municipal. L'occasion est belle pour remercier chacun et chacune d'entre vous, pour la rigueur investie dans le travail ainsi que l'assiduité aux multiples rencontres commandées par votre fonction d'élu et d'élue municipal. Pour les recrues, cette première année a pu vous familiariser avec le langage, les processus et le cycle des affaires de notre Ville. C'est donc l'an un du mandat confié par les gens que nous représentons qui s'est complété avec beaucoup d'entrain et de respect. Comptez sur ma collaboration afin de maintenir le rythme de développement du potentiel de notre milieu dans l'harmonie.

Je vous présente ce soir mon sixième rapport sur la situation financière de la Ville de Lévis prévu par l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Ce rapport doit être présenté une fois par année, au moins quatre semaines avant le dépôt du budget. Les éléments suivants y sont dévoilés :

- les états financiers 2009 et les rapports du vérificateur externe et du vérificateur général;
- les indications préliminaires sur les états financiers 2010;
- le programme triennal des immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012;
- les orientations générales du programme triennal des immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013;
- les orientations générales du budget 2011.

Pour compléter ce rapport et tel qu'exigé par l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et par la *Loi sur les cités et villes*, le détail des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire ou supramunicipal de même que le détail des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la Ville vous sont présentés dans les annexes A et B.

Les états financiers 2009 et les rapports du vérificateur externe et du vérificateur général

Les résultats et les excédents de fonctionnement

Les opérations municipales de l'année 2009 se sont soldées par un écart net favorable de 5,3 M\$, composé de dépenses moindres de 4,6 M\$ et de revenus additionnels de 700 000 \$. Cet excédent de 5,3 M\$ représente 2,9 % du budget global de 181 M\$. Au 31 décembre 2009, l'excédent de fonctionnement non affecté (anciennement le surplus) totalisait 6,5 M\$ et l'excédent de fonctionnement affecté s'élevait à 3,1 M\$. De cet excédent de fonctionnement non affecté de 6,5 M\$, un montant de 2,0 M\$ a été utilisé au cours de l'année 2010 laissant ainsi un solde inutilisé à ce jour de 4,5 M\$. Diverses réserves financières à la hauteur de 1,5 M\$ ont été renflouées et des dépenses non récurrentes de l'ordre de 500 000 \$ (exemples : étude de caractérisation géotechnique, aide financière à l'OMH, etc.) ont été payées grâce à cet excédent de fonctionnement.

L'endettement

L'endettement total net à long terme au 31 décembre 2009 se chiffrait à 216,3 M\$, en hausse de 15,7 M\$ par rapport à la même date l'an passé. On se souviendra que cet endettement se situait à 181,8 M\$ lors de la naissance de la nouvelle Ville au 1^{er} janvier 2002. À cette époque, notre richesse foncière uniformisée (RFU) était de 4,7 milliards de dollars en comparaison à 10 milliards de dollars au 31 décembre 2009. Pour cette raison, nous surveillons davantage l'évolution du ratio d'endettement sur la richesse foncière uniformisée. Il représente l'un des principaux indicateurs financiers sur lequel toute l'attention est portée. Nous souhaitons le maintenir sous la moyenne des 10 grandes villes, comme c'est le cas depuis que nous sommes en poste. Au cours des dernières années, ce ratio a évolué de la façon suivante :

- au 31 décembre 2005 : notre ratio : 2,94 %, moyenne des 9 grandes villes : 3,30 %¹;
- au 31 décembre 2006 : notre ratio : 2,56 %, moyenne des 9 grandes villes : 3,09 %¹;
- au 31 décembre 2007 : notre ratio : 2,39 %, moyenne des 9 grandes villes : 2,96 %¹;
- au 31 décembre 2008 : notre ratio : 2,26 %, moyenne des 9 grandes villes : 2,89 %¹;
- au 31 décembre 2009 : notre ratio : 2,17 %, moyenne des 9 grandes villes : n/d.

¹ Données provenant du profil financier produit par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Les rapports des vérificateurs

Depuis le regroupement, le rapport financier de la Ville est attesté par des rapports de deux vérificateurs, soit celui de la firme externe de comptables agréés Lemieux Nolet, s.e.n.c. ainsi que celui du vérificateur général de la Ville. Toutefois, le rapport financier 2009 fait exception à cette règle en raison de la nomination en décembre 2009 d'un nouveau vérificateur général.

Le rapport annuel du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 a été émis sans restriction. Ce rapport stipule que les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2009 ainsi que les résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les indications préliminaires sur les états financiers 2010

Le rapport semestriel du trésorier sur les revenus et dépenses de la Ville sera déposé ce soir au conseil. Ce rapport fait mention des revenus et des dépenses comptabilisés au 30 septembre 2010 ainsi que ceux projetés au 31 décembre 2010. Alors que le premier rapport de projections au 30 avril laissait entrevoir un écart net favorable de l'ordre de 2 M\$, le deuxième rapport au 30 septembre fait état d'un excédent de fonctionnement anticipé de l'ordre de 4 M\$ sur un budget de 188 M\$, soit 2,1 %. Il est le fruit de revenus nets additionnels de l'ordre de 1,5 M\$ et de dépenses moindres de 2,5 M\$. Parmi les principaux éléments, mentionnons :

Au chapitre des revenus

- des revenus additionnels de 1,8 M\$ provenant des droits sur les mutations immobilières;
- d'une hausse de 400 000 \$ de l'ensemble des autres revenus tels les intérêts, les subventions et les locations supplémentaires de locaux;
- et des revenus moindres de 700 000 \$ en contraventions et frais de cour.

Au chapitre des dépenses

- des dépenses additionnelles de 600 000 \$ pour les régimes de retraite en raison de récentes évaluations actuarielles;
- une économie de près de 1,3 M\$ quant aux opérations de déneigement;
- un dépassement de plus de 450 000 \$ de nos objectifs de récupération budgétaire dont la cible était 1,0 M\$;
- et d'autres économies pour une valeur de 1 350 000 \$ grâce à des actions d'efficience et d'efficacité.

Le programme triennal des immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012

Le PTI pour les années 2010, 2011 et 2012 prévoit des investissements de 427 M\$, dont 152 M\$ (36 %) financés par des emprunts à long terme pouvant avoir un impact sur l'effort fiscal global des contribuables. Le solde de 275 M\$ est composé de projets s'autofinçant ou financés par des subventions gouvernementales, des contributions de promoteurs, le fonds d'administration, le fonds de roulement, la réserve financière pour le développement du territoire ainsi que le fonds réservé pour les parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Des projets, pour un montant brut de 174 M\$, étaient prévus pour l'année 2010. Le PTI établit une liste de possibilités dont la réalisation concrète dépend en partie de facteurs extérieurs à la Ville, comme l'évolution des programmes d'aide aux infrastructures des gouvernements supérieurs. Actuellement, les immobilisations réalisées et payées se chiffrent à environ 51 M\$ répartis sur quelques 350 projets. L'année 2010 devrait se terminer avec des investissements

bruts estimés à 75 M\$ dont environ 35 M\$ d'emprunts nets. La différence de 40 M\$ est absorbée par des subventions gouvernementales, la contribution des promoteurs immobiliers au développement de nos réseaux et d'autres sources de financement ne requérant pas d'emprunt à long terme.

Parmi les plus importants, j'aimerais signaler les projets suivants :

- | | |
|--|-----------|
| ▪ la réfection d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie (dont la mise à niveau et l'accroissement de capacité de l'usine d'eau potable de l'arrondissement de Desjardins) | 41,5 M\$; |
| ▪ la réfection du pavage, des bordures et des trottoirs | 7,0 M\$; |
| ▪ le projet de complexe aquatique multifonctionnel (acquisition de terrains) | 3,7 M\$; |
| ▪ les pistes cyclables, dont le lien Lévis-Bellechasse | 3,0 M\$; |
| ▪ les travaux de stabilisation de la structure de la terrasse de Lévis | 2,7 M\$; |
| ▪ le lien routier entre le chemin Industriel (Saint-Nicolas) et la rue de l'Aréna (Saint-Rédempteur) (honoraires professionnels et préparation du terrain) | 1,5 M\$. |

Les orientations générales du programme triennal des immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013

Le prochain PTI sera à nouveau composé de projets prioritaires en fonction de la réfection et de la mise aux normes des équipements et des infrastructures. Tout en améliorant l'ensemble des réseaux municipaux, ces investissements généreront des gains d'efficacité de même qu'un impact favorable sur la sécurité des personnes et des biens, dont l'ouverture d'une nouvelle

caserne d'incendie aux limites des quartiers Saint-Jean-Chrysostome et Breakeyville. Certains projets découlent d'obligations gouvernementales.

De plus, nous devons investir afin de développer de nouveaux terrains industriels et commerciaux générateurs de revenus (Innoparc, sortie 305, parc industriel Bernières, pôle commercial de la tête des ponts). Des investissements importants seront également réalisés pour moderniser et mettre aux normes l'incinérateur municipal. Nous aménagerons également un site de compostage afin de permettre l'implantation en 2011 de la collecte et la valorisation des matières compostables.

Tous les programmes de subvention et de financement disponibles pour réaliser les investissements majeurs seront encore et toujours scrutés à la loupe. Le prochain PTI laissera encore une place importante à la mise à niveau et l'accroissement de capacité de l'usine d'eau potable de l'arrondissement de Desjardins, pour un montant de plus de 20 M\$ en 2011. Nous travaillerons à la réalisation du viaduc à Saint-Rédempteur, à la construction du complexe aquatique sur la route du Pont à Saint-Nicolas, à l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et au réaménagement du secteur de la traverse dans le Vieux-Lévis. De plus, les divers programmes de rénovation visant les résidences et les secteurs patrimoniaux déjà en vigueur seront maintenus. L'enjeu est de taille.

Les orientations générales du budget 2011

Le 12 octobre dernier, la vice-présidente du comité exécutif et responsable des finances à la Ville de Lévis, madame Anne Ladouceur, a livré lors d'un point de presse les grandes orientations du comité exécutif dans le processus prébudgétaire actuellement en cours.

Madame Ladouceur a rappelé l'importance de l'outil de planification financière décennale dans le processus budgétaire. On se rappellera que cet outil permet d'anticiper les variations du fardeau fiscal municipal au cours des prochaines années. Il a de plus été à l'origine de l'importante démarche d'optimisation des ressources amorcée au printemps 2009, dont une première étape, intitulée « Défi budgétaire » 2010, aura permis de minimiser l'augmentation du fardeau fiscal en 2010.

Les orientations budgétaires 2011

La préparation d'un budget municipal se fait sur plusieurs mois et implique plusieurs intervenants et intervenantes. Le comité des finances a effectué ses rencontres avec les différentes directions de la Ville en tenant compte des orientations suivantes du comité exécutif, dont notamment :

- n'utiliser l'excédent de fonctionnement non affecté que pour des dépenses non récurrentes, limitant ainsi les variations du fardeau fiscal tributaire de la disponibilité de l'excédent de fonctionnement non affecté;
- maintenir à 1 % le taux d'harmonisation des taxes en 2011 afin de minimiser les variations avec l'entrée en vigueur du nouveau rôle triennal d'évaluation le 1^{er} janvier 2011;
- ajuster à la baisse les taux fonciers de façon à ne créer aucun revenu additionnel de taxes lié au dépôt du rôle;
- tenir compte de la hausse de 1 % de la TVQ au 1^{er} janvier 2011 seulement pour les dépenses auxquelles sont rattachées des clauses d'indexation contractuelle afin de diminuer l'impact sur le fardeau fiscal;
- justifier rigoureusement toute nouvelle embauche afin de ne pas augmenter les effectifs personnes/année, sauf pour se conformer à des obligations légales;
- maintenir en 2011 le même objectif de récupération budgétaire qu'en 2010 en raison de gestes d'efficience et d'efficacité ainsi que de récupération budgétaire dans la masse

salariale, soit 1 040 000 \$;

- ne pas dépasser le montant des emprunts nets de 35 M\$ respecté en 2010.

Bien entendu, nous visons constamment à éviter les soubresauts du compte de taxes. Au cours des prochaines semaines, le comité exécutif examinera les recommandations du comité des finances pour la confection du budget 2011 dont le dépôt est prévu le 6 décembre prochain.

Plusieurs autres dossiers importants retiennent actuellement l'attention des membres du comité des finances qui devront composer avec plusieurs éléments qui auront un impact non négligeable sur le prochain budget, dont notamment :

- la mise en place graduelle du schéma de couverture de risques;
- le financement des déficits passés et courants des régimes de retraite;
- l'évolution du service de la dette (capital et intérêts) en raison de nos investissements majeurs dans les infrastructures;
- le règlement de conventions collectives et du dossier de l'équité salariale.

Le nouveau rôle triennal d'évaluation

Le nouveau rôle d'évaluation foncière de la Ville de Lévis, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011, couvrira les exercices financiers 2011, 2012 et 2013. Bien que la valeur du secteur résidentiel ait augmenté de 30 %, tous les taux fonciers seront ajustés à la baisse afin de s'assurer que la Ville recueille exactement les mêmes revenus qu'avec l'ancien rôle triennal de 2008, 2009 et 2010. La maison unifamiliale dont la valeur moyenne était de 170 000 \$ passera, en 2011, à 221 000 \$. Il est possible de consulter la nouvelle évaluation, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011, en visitant le site Internet à l'adresse suivante : www.ville.levis.qc.ca.

L'étalement du paiement du compte de taxes en 12 versements

La Ville de Lévis avait annoncé lors de la présentation du budget 2010, l'arrivée en 2011 du paiement, pour le contribuable, de son compte de taxes en 12 versements sans frais ni intérêt. La Ville de Lévis sera la première ville au Québec à offrir cette possibilité de règlement à sa population. Nous répondons à une attente exprimée par notre population. La majorité des dépenses essentielles à notre niveau de vie (électricité, télécommunications, etc.) se règle sur une base mensuelle. Le compte de taxes sera du nombre dès le prochain budget.

Conclusion

En 2010, l'ordonnancement des projets de notre ville était au menu, d'autant plus que l'efficience et de l'efficacité sont devenus des mots d'ordre dans l'organisation. La performance supérieure en liant les actions aux stratégies de développement du territoire et d'optimisation des ressources ont permis de réaliser 50 projets de plus par rapport à 2009 et de bénéficier de 20 M\$ d'investissements additionnels. Sur la même période, les nouvelles embauches se sont stabilisées pour confirmer que la Ville de Lévis est définitivement passée en mode opération après avoir consacré des exercices budgétaires précédents à s'organiser.

Nous anticipons la prochaine année avec grand réalisme en sachant qu'elle comportera sa part de défis. Nous prenons un soin jaloux du caractère attractif et compétitif de Lévis afin d'en ressortir ce qui la différencie. En ce sens, les revenus devraient toujours être au rendez-vous. Cependant, nous devons notamment renouveler la séquence des conventions collectives, faire face au déficit actuariel des caisses de retraite, poursuivre la mise en place du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et continuer de soutenir adéquatement notre

modernisation du transport collectif.

Le schéma environnemental, grande toile stratégique de plans directeurs sur des sujets tels la foresterie urbaine, l'eau et les milieux humides, les paysages et j'en passe, demeure pour nous une priorité. Cette idée originale se veut un complément au schéma d'aménagement et notre volonté consiste à dédier une ressource professionnelle à cet ambitieux projet.

En terminant, 2011 sera une année culminante pour la consécration de notre appartenance à notre milieu de vie. *Célébrations Lévis 2011* termine sa planification festive et événementielle avec l'argent que l'organisation se voit octroyée. Le conseil municipal réitère sa confiance envers les administrateurs et administratrices bénévoles triés sur le volet ainsi qu'à la commissaire et son équipe pour mener à terme des activités à notre image sur l'ensemble du territoire.

Je vous remercie de votre attention.

Danielle Roy Marinelli

Mairesse de la Ville de Lévis

ANNEXE A

Rémunération et allocation des membres du conseil pour l'année 2010

Sommes payables par la Ville de Lévis

Conseil

Mairesse (pour l'ensemble de ses fonctions – Ville et organismes)	129 638 \$
Conseillères et conseillers (15)	28 288 \$
Mairesse suppléante	5 186 \$

Comité exécutif

Vice-présidente	52 504 \$
Membres du comité (4)	47 318 \$

Présidents d'arrondissements

Arrondissement de Desjardins	26 576 \$
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est	26 576 \$
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest	26 576 \$

Allocation de dépenses

50 % de la rémunération jusqu'à un maximum de	14 759 \$
---	-----------

Intégration avec la rémunération reçue de la Communauté métropolitaine de Québec, de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière et de la Société de transport de Lévis

La rémunération totale et l'allocation de dépenses d'un membre du conseil sont réduites d'un montant égal à la rémunération et à l'allocation de dépenses qu'il ou elle reçoit pour l'exercice d'une fonction au sein de la Communauté métropolitaine de Québec, de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière ou de la Société de transport de Lévis, sauf dans le cas du membre du conseil qui occupe la fonction de président de la Société de transport de Lévis.

Sommes payables par la Société de transport de Lévis ⁽¹⁾

Conseil d'administration

Président	346 \$
-----------	--------

⁽¹⁾ La rémunération du président est actuellement en révision par la Société de transport de Lévis et le nouveau règlement devrait avoir un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

ANNEXE B

Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la Ville de Lévis daté du 19 novembre 2009

Tel que spécifié à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, cette liste doit indiquer, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat. Vous trouverez donc tous ces renseignements à la liste jointe à la présente.